

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTYERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)**Membres absents** : Mme MILLE - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Musée archéologique - Exposition "Ferme les yeux pour voir la Préhistoire" - Contrat de location à passer entre la Ville et le Préhistosite de Ramioul**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée archéologique présentera, du 26 septembre au 8 novembre 2009, une exposition intitulée "Ferme les yeux pour voir la Préhistoire".

Cette manifestation, mise à la disposition de la Ville par le Préhistosite de Ramioul (Belgique), a été conçue pour circuler dans le secteur muséal et culturel. Elle propose une exposition d'archéologie attractive et originale, s'adressant au public malvoyant mais aussi aux voyants, avec pour buts principaux de :

- sensibiliser les voyants à la différence, en les mettant en situation de malvoyants (visite de l'exposition les yeux bandés, et découverte du contenu de l'exposition grâce au toucher, à l'ouïe et à l'odorat) ;
- faire réfléchir les visiteurs sur le pouvoir des images en prenant l'exemple de la reconstitution du passé,
- stimuler une réflexion sur notre manière d'appréhender l'autre dans le temps et dans l'espace.

Les conditions d'organisation de cette exposition doivent être fixées dans un contrat de location, à intervenir entre les deux parties. Ce contrat, dont le projet est annexé au rapport, définit les obligations de chacun. Il prévoit également l'achat par la Ville de cinquante "posters-catalogues" par jour d'ouverture au public, qui pourraient être proposés à la vente au prix unitaire de 1 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- donner votre accord à la mise à la disposition de la Ville, par le Préhistosite de Ramioul (Belgique), au bénéfice du Musée archéologique, de l'exposition itinérante "Ferme les yeux pour voir la Préhistoire" ;

2- approuver le projet de contrat de location à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3- m'autoriser à signer le contrat définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

4- décider la vente de "posters-catalogues" au prix unitaire de 1 €.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 JUL. 2009



PUBLIÉ LE 2/07/09



Préhistorite de Ramioul
Rue de la Grotte, 128
B - 4400 Flémalle
Belgique

CONTRAT DE LOCATION

Exposition itinérante « Ferme les yeux pour voir la Préhistoire »

Entre

L' ASBL Préhistorite de Ramioul
représenté par Monsieur Fernand Collin, directeur

Rue de la Grotte, 128
B 4400 Flémalle
Belgique

Tel : +32 (0)4 275 49 75
Fax : +32 (0)4 228 97 62
expo@ramioul.org
www.ramioul.org

Et

La Ville de Dijon
B.P. 1510 21033 Dijon Cedex
Représentant : son Maire en exercice, agissant au nom et pour le compte de ladite
Ville en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2009.



Le contrat définit les obligations de chacune des parties pour la présentation de l'exposition.

1. Droits et prestations du Préhistosite de Ramioul

Le Préhistosite de Ramioul met à la disposition de l'institution hôte l'exposition itinérante « Ferme les yeux pour voir la Préhistoire ».

Il est le propriétaire de tous les objets et du matériel de l'exposition « Ferme les yeux pour voir la Préhistoire ».

Le Préhistosite de Ramioul octroie à l'emprunteur le droit non restrictif d'utiliser les objets et les commentaires "audio" propres à l'exposition « Ferme les yeux pour voir la Préhistoire » pour les besoins et la durée de celle-ci. Les droits d'auteur sont réservés au Préhistosite de Ramioul. L'exposition ne peut être transmise à des tiers sans l'autorisation écrite du Préhistosite de Ramioul.

Le Préhistosite de Ramioul met à disposition le fichier "image" de l'affiche de l'exposition itinérante « Ferme les yeux pour voir la Préhistoire ».

Le Préhistosite de Ramioul se réserve le droit de retirer à l'institution hôte n'importe quel artefact ou élément d'exposition si, de l'avis du Préhistosite

- * l'institution hôte n'a pas suffisamment pris soin de l'exposition;
- * l'institution hôte n'a pas respecté une des conditions de la présente entente;
- * l'exposition est soumise à des risques non raisonnables ;
- * les nécessités de l'installation l'exigent.

2. Droits et prestations de l'emprunteur

L'institution hôte accueille en ses locaux l'exposition itinérante « Ferme les yeux pour voir la Préhistoire » du 21 septembre 2009 au 9 novembre 2009. (dates de transport aller-retour incluses).

Publicité

L'emprunteur s'engage à utiliser le nom générique de l'exposition « Ferme les yeux pour voir la Préhistoire ».

L'institution hôte ne cède ni ne prête aucune partie de l'exposition à quelque personne ou établissement que ce soit sans avoir obtenu au préalable la permission écrite du Préhistosite de Ramioul.

Tous les produits publicitaires ou promotionnels et tous les programmes ou activités liés à l'exposition « Ferme les yeux pour voir la Préhistoire » doivent clairement mentionner le nom du Préhistosite de Ramioul.

L'institution hôte est tenue de mentionner dans l'exposition et le communiqué de presse la participation de tous les collaborateurs ou commanditaires désignés qui ont rendu possible la tenue de l'exposition.

En voici les mentions exactes :

Cette exposition a été réalisée en collaboration avec l'a.s.b.l. La Lumière, Oeuvre Royal pour Aveugles et Malvoyants (Liège, Belgique).

Avec le soutien de :

- *Le Fonds Elia*
- *La Province de Liège, la Fédération du Tourisme*
- *La Région wallonne, la Ministre de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Egalité des Chances*
- *L'Institut du Patrimoine Wallon*
- *La communauté française de Belgique*

Et avec la participation de :

- *Caméra Enfants Admis*
- *Wave s.a.*

L'institution hôte s'engage à faire parvenir au Préhistosite de Ramioul un rapport sur la publicité.

Frais

L'institution hôte s'engage à payer les frais de location dont 25% seront perçus lors de la signature du présent contrat et le reste dans les 30 jours suivant l'ouverture de l'exposition. Le Préhistosite de Ramioul remettra une facture à l'emprunteur pour chacun des paiements.

Les frais de location n'incluent pas :

- le transport de l'exposition jusqu'aux locaux de l'emprunteur,
- le transport de l'exposition jusqu'à son prochain lieu d'exposition ou son lieu d'entreposage (s'il y a lieu),
- les frais de déplacement d'un technicien du Préhistosite : transport avec matériel (0,41€/ km¹), péages éventuels, hébergement, repas et frais accessoires,
- les frais fixes de chargement aller-retour : 100€.

Les frais réels de déplacement (km réels) et d'installation (frais du technicien) seront repris et facturés dans des postes spécifiques.

Catalogues

L'institution hôte achète 50 posters-catalogues au prix unitaire de 1€ par jour d'exposition – avec un minimum de 5 jours – soit 50 posters-catalogues pour un montant de **2 200,00 €** (50 x 1 x 44 jours d'exposition au public, soit du 26 septembre au 8 novembre 2009 inclus).

¹ Ce prix au km est basé en tenant compte du prix du carburant diesel au 19/10/2007, à savoir 1,173 €/l et sera modifié dès qu'une variation de 5 % sera enregistrée.

Les "bandes sons"

Les "bandes sons" des audioguides existent en français, néerlandais, anglais, espagnol, basque.

Pour les autres langues, l'emprunteur assure l'enregistrement des commentaires et le Préhistosite prend à sa charge les frais liés au montage et au mixage des sons.

3. Le transport

Le transport de l'exposition sera réalisé selon ce qui suit :

- 1) l'emprunteur s'occupe du transfert du matériel lourd (grilles caddie, barres de soutien, caisse avec du matériel divers) depuis .
La valeur d'assurance est de 14.000 €.

- 2) le Préhistosite de Ramioul achemine les objets de l'exposition et le matériel électronique lors du déplacement du technicien.
La valeur d'assurance est de 36.000 €.

Frais de chargement aller-retour : 100 €.

La distance simple entre les locaux de l'emprunteur et le Préhistosite de Ramioul est de 507 km.

Dans le cas où il en assure le transport (tout ou partiel), le Préhistosite de Ramioul s'engage à livrer au minimum 5 jours prévus avant l'ouverture officielle de l'exposition.

Le retour du matériel peut être lié à la location de l'exposition suivante. La formule la plus avantageuse pour les deux institutions sera alors choisie.
Sinon, le retour vers le Préhistosite est à la charge de l'emprunteur.

4. Le montage et la sécurité de l'exposition

Le montage de l'exposition se déroulera dans les conditions suivantes .

Deux jours sont nécessaires pour le montage de l'exposition, avec l'aide d'un technicien du Préhistosite de Ramioul.

L'emprunteur prévoit quatre assistants pour le montage de l'exposition le premier jour (entre 4 et 6 heures), et deux personnes le deuxième jour.

N.B. : La manipulation des grilles caddies (120cm x 200cm) réclame une certaine force physique.

L'occultation de l'espace d'exposition est à la charge de l'emprunteur.

L'institution hôte est tenue d'aviser dans les plus brefs délais le Préhistosite de Ramioul de tout bris, altération ou perte concernant un ou plusieurs éléments de l'exposition et de fournir un rapport écrit sur les circonstances.

L'emprunteur s'engage à conserver les objets de manière appropriée et veillera à en respecter toutes les conditions de conservation.

5. Assurance

L'institution hôte maintiendra pendant la durée de l'exposition une assurance **clou à clou** couvrant les objets et le matériel d'exposition prêté d'une valeur de 50 000€.

- Audio guides : 26 000€
- Objets de l'exposition : 10 000€
- Grilles caddies : 14 000€

Cette assurance doit prévoir spécifiquement le transport (la convention CNR du transporteur ne suffit pas), **en ce compris la partie du transport réalisée par le Préhistosite.**

La preuve de cette assurance doit être fournie au moment du chargement de l'exposition.

6. Droit applicable

Les diverses juridictions de Liège sont seules compétentes pour trancher tout différend dans lequel le Préhistosite de Ramioul serait impliqué, tant comme demanderesse que comme défenderesse. Si le litige relevait de la compétence cantonale, le 1^{er} canton de Liège serait compétent.

Signatures

En foi de quoi, les parties ont signé, en deux exemplaires, à la date et au lieu ci-dessous mentionnés.

Pour la Ville de Dijon

L'Adjoint délégué à la culture et au patrimoine municipal,

Yves Berteloot
(*lieu et date*)

Signature :

Le Préhistosite de Ramioul

F. Collin, directeur

Flémalle, le / /200

Signature :